



COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE (SAVOIE)

## COMMUNE D'AIME LA PLAGNE

### REPROFILAGE DE LA PISTE BLEUE GOLF ET DE LA PISTE NOIRE PALSEMBLEU SUR PLAGNE AIME 2000

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Madame le Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne informe le public qu'en application de l'article L 123-19 du Code de l'environnement, les deux demandes d'autorisation d'aménagement des pistes du Golf et Palsembleu, déposées par la SNC AIME LA PLAGNE AMENAGEMENT, doivent être mises à la disposition du public.

L'objet de ces demandes porte sur le reprofilage des pistes de ski alpin « Golf » et « Palsembleu » sur le secteur de Plagne Aime 2000.

Les éléments consultables sont les suivants :

- Les demandes d'autorisation d'aménagement des pistes de ski alpin « Golf » et « Palsembleu » ;
- L'étude d'impact ;
- L'avis de l'autorité environnementale ;
- La réponse du porteur de projet à l'avis de l'autorité environnementale

Les documents ci-dessus sont mis à la disposition du public pendant une durée de 30 jours, du lundi 21/03/2022 au jeudi 21/04/2022 inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

à la mairie d'Aime (1112 Avenue de Tarentaise – BP 58 – 73211 AIME-LA-PLAGNE CEDEX) :

du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30 sauf les mardis et vendredis après-midi, et à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés,

Ils seront également disponibles en ligne sur le site internet de la mairie d'Aime-La-Plagne au lien suivant : <https://www.ville-aime.fr/urbanisme/docs-a-dispo-du-public/>

Les observations s'effectuent **uniquement par voie électronique** à l'adresse suivante : [miseadispo@mairie-aime.fr](mailto:miseadispo@mairie-aime.fr), pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public.